

## **CETA : le Collectif Stop Tafta 14 a rencontré des Parlementaires du Calvados**

Dans le cadre de la campagne contre le CETA, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, le Collectif Stop Tafta 14 a rencontré des parlementaires du Calvados : les députés Mme Laurence Dumont le 14/10, M. Philippe Duron le 17/10, M. Guy Bailliar le 20/10, et enfin la Sénatrice Mme Corine Féret le 21/10. Il s'agit de parlementaires du PS car c'est le parti actuellement au pouvoir.

L'objectif était de les informer sur le CETA, de recueillir leur position sur cet accord, voire de leur demander de prendre position publiquement si cette position allait dans notre sens.

Voici le récapitulatif des compte-rendus de ces rencontres :

### **14 OCTOBRE 2016 : Mme la députée Laurence DUMONT**

Dans l'actualité très chaude sur le CETA, le Collectif Stop Tafta 14 avait demandé à rencontrer la députée du Calvados Mme Laurence Dumont sur cet accord de libre-échange entre l'UE et le Canada. Un courrier argumenté de 6 pages lui avait été envoyé. C'est le 18 octobre que le Conseil de l'UE décidera de la ratification du CETA.

Le Collectif lui a exposé brièvement les principaux points qui représentent une menace à ses yeux : la baisse des droits de douane et la course à l'industrialisation en agriculture ; l'abaissement des normes de protection en matière sanitaire, environnementale, sociale, etc. si elles contreviennent aux intérêts des multinationales ; le scandale des tribunaux arbitraux ; le danger d'un mécanisme de "coopération réglementaire" supra-étatique. Le Collectif a remis un dossier de documents à Mme Dumont.

Mme Dumont a exposé sa « **frustration** » pour un processus de décision – la ratification d'un accord international – où les Parlementaires ne sont sollicités que pour s'exprimer par oui ou non. « **La moindre des choses, c'est qu'il y ait une discussion transparente** » sur le CETA dans les hémicycles. Le Collectif a rappelé le passe-passe des votes d'une délégation de l'Assemblée qui a abouti au refus d'une résolution demandant au Président de la République qu'il n'accepte pas l'application provisoire (avant le vote des Parlements nationaux) prévue dans le CETA. Mme Dumont trouve que cette application provisoire est scandaleuse, et que si elle avait pu voir à temps la lettre ouverte des 102 députés elle aurait pu la signer.

Mme Dumont est surtout attentive aux questions de procédures démocratiques. Elle a été surprise d'apprendre qu'un autre accord de libre-échange – celui entre l'UE et la Colombie et le Pérou – était passé au Parlement, sans être remarqué. Elle a été aussi demandeuse d'informations sur les tribunaux arbitraux (RDIE : Règlement des Différends Investisseurs-Etat) dont la réforme pour le CETA n'est qu'un maquillage et ne change rien sur le fond.

Vu ses réserves sur le CETA, le Collectif Stop Tafta 14 a demandé à Mme Dumont de prendre position publiquement contre cet accord. Elle a répondu qu'elle répondrait sans doute rapidement vu les échéances.

**Suite à cette rencontre, Mme Dumont a publié le 18/10 sur son blog : "Le Parlement français doit pouvoir se prononcer sur le CETA" : <http://www.laurencedumont.fr/parlement-francais-pouvoir-se-prononcer-ceta/>**

## 17 OCTOBRE 2016 : M. le député Philippe DURON

Après sa rencontre avec la députée Laurence Dumont, le Collectif Stop Tafta 14 a récolté la position de M. Philippe Duron sur le CETA, l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada. Un courrier argumenté de 6 pages lui avait été envoyé. Représentaient le Collectif : la Confédération paysanne, Solidaires, Alternatiba et Attac14.

Entrée en matière : le Collectif rappelle à M. Duron que le TAFTA est officiellement ajourné mais que les négociations continuent. Le Collectif a tout d'abord exposé les principaux points du CETA : la baisse des droits de douane et le risque d'aggravation de la crise agricole ; l'abaissement des normes de protection en matière sanitaire, environnementale, sociale, etc. si elles contreviennent aux intérêts des multinationales ; le scandale des tribunaux arbitraux ; le danger d'un mécanisme de "coopération réglementaire" supra-étatique. Le CETA contient les mêmes menaces que le TAFTA. Le Collectif a remis un dossier de documents à M. Duron.

Pour M. Duron, le CETA est un sujet « **embêtant, contradictoire** » mais nous avons des liens privilégiés avec le Canada : « **le Canada est francophone** ». Globalement, M. Duron suit l'avis de M. Fekl, dont il lit ouvertement des passages de lettres. Pour lui, « **M. Fekl est un homme responsable, il travaille ses dossiers, il est honnête dans ce qu'il dit** »... et M. Duron de s'emporter en nous faisant dire que nous considérons que « **tous les hommes politiques sont malhonnêtes** » alors que le Collectif ne soulignait que le double-discours et la stratégie de comm' de M. Fekl (exercice classique pour tenter de déstabiliser l'interlocuteur...).

Sur le réchauffement climatique, la pollution générée par les oléoducs au Canada et la production de pétrole à partir des sables bitumineux, M. Duron considère que les oléoducs sont une technologie très sûre et que finalement nos sociétés s'orientent vers une moindre utilisation du pétrole et l'abandon du diesel dans les transports, donc le pétrole canadien n'est pas un problème. Alors pourquoi un accord qui promeut le commerce international de cette énergie très polluante ? « **Cela fait partie des petites choses d'une négociation** ».

Sur l'agriculture, M. Duron reconnaît que l'industrialisation de ce secteur génère des problèmes. Si 10 % seulement des AOC françaises sont reconnues par le Canada, « **on est au début d'une négociation** ». Mais quel intérêt de multiplier les échanges internationaux puisque Canada et UE peuvent très bien se nourrir eux-mêmes ?

Globalement, sur l'agriculture et l'emploi, M. Duron nous a tenu un beau discours d'économie libérale : « **Plus la vitesse de la circulation des marchandises est élevée, plus on crée de la richesse** ». Quid de la redistribution de cette richesse ? Pas de réponse. Interrogé sur l'emploi, le Député répond production industrielle, « **depuis 15 ans on a perdu la moitié de notre PIB industriel** », « **si on ne reste pas compétitif on perd de la richesse** », il faut être « **compétitif** » et « **le consommateur est l'arbitre** ». Sur l'abaissement des normes sociales (droit du travail, conditions de travail, sécurité au travail), pas de réponse directe si ce n'est la compétitivité.

Sur le développement durable et les tribunaux arbitraux (ICS), M. Duron lit une lettre de M. Fekl : tout est pris en compte donc tout va bien. Il n'en remet pas en cause les propos, il ne voit pas pourquoi il le ferait. Le Collectif lui a rétorqué qu'un courrier argumenté lui avait été envoyé, avec des références. Mais il ne l'avait pas lu.

En résumé, M. Duron reconnaît qu'il n'est « **pas un spécialiste du sujet, c'est plutôt la mobilité** ». Il écoute son Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur.

## 20 OCTOBRE 2016 : M. le député Guy BAILLIART

Après avoir rencontré les députés Laurence Dumont et Philippe Duron, le Collectif Stop Tafta 14 a rendu visite à M. Guy Bailliart sur le CETA, l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada. Un courrier argumenté de 6 pages lui avait été envoyé. Représentaient le Collectif : Alternatiba et Attac14.

Le Collectif doit tout d'abord préciser à M. Bailliart que le TAFTA n'est pas mort, qu'il est seulement ajourné et que les négociations continuent. Le Collectif a exposé les principaux points du CETA : la baisse des droits de douane et le risque d'aggravation de la crise agricole ; l'abaissement des normes de protection en matière sanitaire, environnementale, sociale, etc. si elles contreviennent aux intérêts des multinationales ; le scandale des tribunaux arbitraux ; le danger d'un mécanisme de "coopération réglementaire" supra-étatique.

M. Bailliart ne s'est « **pas encore fait une idée** ». Il veut « **écouter les deux côtés** ». Il a pourtant connaissance des documents, il a lu les lettres qui lui ont été envoyées. Il précise qu'il a assisté à l'audience de la Confédération paysanne quelques jours plus tôt à l'Assemblée nationale ; il possède déjà certains documents qui lui sont remis en mains propres. Il connaît les limites de la déclaration interprétative. Il est conscient des problèmes que renferment les tribunaux arbitraux ainsi que des contradictions du CETA vis-à-vis du climat et de l'Accord de Paris.

Pour autant, M. Bailliart semble vouloir ménager la chèvre et le chou. Il veut pour l'instant « **écouter les deux côtés** ».

## 21 OCTOBRE 2016 : Mme la Sénatrice Corinne FÉRET

Après les députés Laurence Dumont, Philippe Duron et Guy Bailliart, le Collectif Stop Tafta 14 a rencontré Mme Corinne Féret sur le CETA, l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada. Un courrier argumenté de 6 pages lui avait été envoyé. Représentaient le Collectif : Alternatiba, Solidaires et Attac14.

Le Collectif a d'abord exposé les principaux points du CETA : les produits agricoles et les risques d'aggravation de la crise dans ce secteur ; la libéralisation accrue ; l'abaissement des normes de protection en matière sanitaire, environnementale, sociale, etc. si elles contreviennent aux intérêts des multinationales ; la remise en cause des politiques publiques ; le scandale des tribunaux arbitraux ; le danger d'un mécanisme de "coopération réglementaire" supra-étatique.

Mme Féret répond qu'elle n'a « **pas la même position que [nous]** ». « **[Nos] arguments méritent d'être écoutés** » mais elle n'est « **pas opposée** » au CETA, elle « **[se] retrouve dans les argumentaires de M. Fekl** ». Elle admet que cet accord « **ce n'est pas la perfection** » mais il « **a le mérite d'encadrer les choses** » : Mme Féret affirme en effet que sans cet accord « **il n'y a rien** », et curieusement que le CETA a pour ambition de fixer des règles, de « **réguler** » les relations commerciales entre les deux continents. Même si le CETA n'est « **pas parfait** », il est important de « **ne pas rester en dehors** », « **il vaut mieux être dedans** » pour espérer des améliorations, même si – nous le lui signalons – le Parlement wallon a adopté une toute autre méthode.

Mme Féret a écouté poliment nos arguments sur les contradictions du CETA avec le climat et ses implications sur l'emploi et les conditions de travail. Elle est consciente que « **le monde est gouverné par la finance** » : nous lui avons rétorqué que le CETA comme le TAFTA ont pour but de déréguler les services financiers, notamment de remettre en cause les réformes bancaires mises en

place par Obama à la suite de la crise bancaire de 2008, et donc de remettre la planète en situation de vulnérabilité financière comme avant cette crise.

Mme Féret précise qu'elle fait partie de la commission des Affaires sociales du Sénat, elle n'est donc pas dans celle qui s'occupe des questions économiques. Nous lui apprenons que la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable du Conseil de l'Europe a demandé l'ajournement de la signature de l'accord en raison du danger des tribunaux arbitraux : <http://website-pace.net/documents/10643/2031071/D%C3%A9claration-SOC-FR.pdf/8622e5f4-6807-4b23-9235-8f1877cdbe84>

Nous lui avons également appris que le Sénat avait refusé une résolution présentée par le groupe CRC demandant le refus de l'application provisoire : <http://groupe-crc.org/activite-des-senateurs/les-communiqués-de-presse/article/droite-centristes-et-socialistes-soutiennent-la-mise-en-oeuvre-provisoire-du>

Mme Féret a été à l'écoute de nos arguments. Nous lui avons appris des choses. Le Collectif Stop Tafta 14 s'est déclaré à sa disposition pour tout éclaircissement ou information sur le CETA et le TAFTA.

à Caen, le 27 octobre 2016